



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des produits

Question écrite n° 109747

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la nocivité des produits cosmétiques destinés aux enfants. En effet, à l'occasion de nombreuses fêtes (mardi gras, carnaval, rencontres sportives), les enfants aiment se maquiller. Cependant, selon une récente enquête menée par la fédération romande des consommateurs et relayés par l'association UFC-Que choisir, certains cosmétiques colorés sont loin d'être inoffensifs. Sur dix produits testés, deux sont considérés comme non conformes à la législation en vigueur car ils comportent des allergènes et même des métaux lourds (tels que le chrome, le cobalt, le nickel ou encore le plomb) à des taux largement au-dessus des normes admises. Enfin, la moitié de ces maquillages examinés contiennent des conservateurs de la famille des parabens sans que cela figure sur la liste des ingrédients présents sur l'emballage. Aussi, il souhaite connaître les actions de contrôle mis en oeuvre sur ce type de produits et il désire savoir si, d'une part, il entend les renforcer et, d'autre part, s'il compte communiquer plus largement sur ce sujet afin d'informer les parents sur les risques éventuels.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109747

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5696

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)